

Liste B+ Outils mis à disposition par i.mail-Offizin

Esther Spinatsch, 31.03.2022

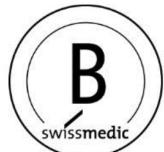
Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Révisions janvier 2019:

- §
- Loi sur les produits thérapeutiques
 - Ordonnance sur les médicaments
- } remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance

Remise simplifiée concerne:



traitement de maladies aiguës fréquentes «**liste B+**»

Poursuite d'un traitement de longue durée (1 an après prescription)



Potentiel d'abus / dépendance
Potentiel d'interaction médicamenteuse
Documentation spécifique obligatoire

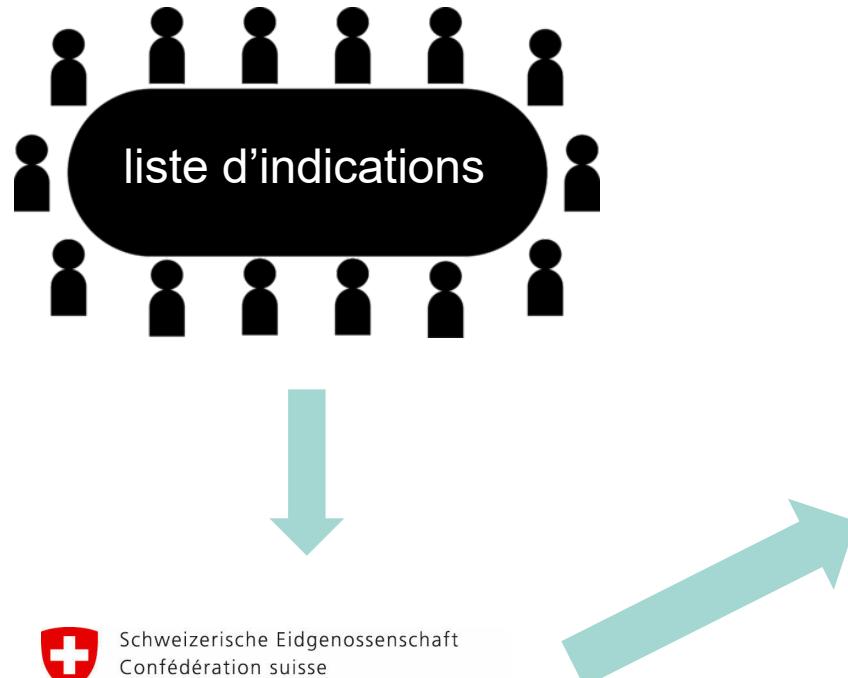
} «**liste B-**»



→ cas exceptionnels justifiés, comme auparavant

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Procédure d'évaluation



- Indications
- Principes actifs
- Conditions

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Conditions générales pour la remise

- Remise par la **pharmacienne** ou le **pharmacien** en personne
- **Présence physique** de la patiente ou du patient (*documenter les exceptions!*)
- Devoir de **consignation** (information permettant de comprendre la décision de remise)
- Prise en compte des données de **l'information professionnelle** (limite d'âge / durée du traitement)
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires de la liste de l'OFSP** (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Associations médicamenteuses: les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- **Taille de l'emballage** limitée à la durée de traitement (liste de l'OFSP / l'information professionnelle)
- Pas de remise aux **femmes enceintes** ou qui **allaitent**

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Liens et documents officiels

Site Web de l'OFSP:

PDF avec liste actuelle des indications et principes actifs avec remise simplifiée.

Version actuelle: juillet 2021

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/abgabe-von-arnzneimitteln.html>

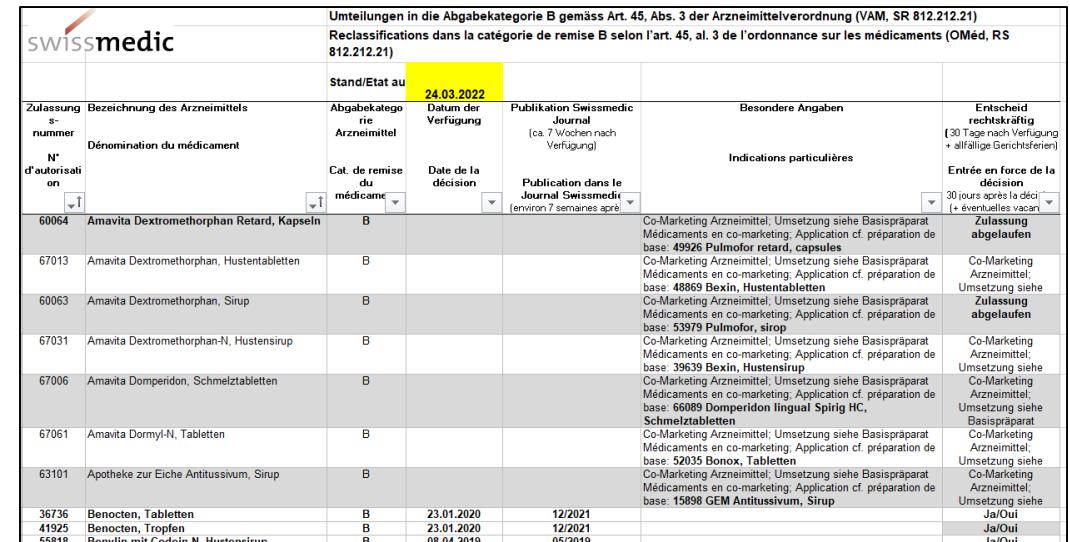


The screenshot shows the official website of the Swiss Federal Office of Public Health (OFSP). The top navigation bar includes links for the Federal Council, DFI, and OFSP. The main menu features categories like L'OFSP, Vivre en bonne santé, Maladies, Médecine & recherche, Assurances, Stratégie & politique, Professions de la santé, Lois & autorisations, and Chiffres & statistiques. The page title is "Remise simplifiée des médicaments soumis à ordonnance". The content area displays the simplified prescription page, which includes a search bar and a dropdown menu for "Termes de A à Z".

Fichier Excel de Swissmedic:

Reclassification des produits de C à B
(`Liste B-«). *Version actuelle: 24.03.2022*

https://www.swissmedic.ch/dam/swissmedic/fr/dokumente/internetlisten/liste-umteilungen-abgabekategorie_b.xlsx.download.xlsx/Lista-Umteilungen-Abgabekategorie_B.xlsx



The screenshot shows a Microsoft Excel spreadsheet titled "SWISSmedic" containing a list of medications reclassified from category C to B. The columns include: Zulassung (Approval), Bezeichnung des Arzneimittels (Name of the medicine), Abgabekategorie (Dispensing category), Datum der Verfügung (Date available), Publikation Swissmedic (Publication Swissmedic), Besondere Angaben (Special notes), and Entscheid rechtskräftig (Decision binding). The "Abgabekategorie" column shows the transition from category C to B. The "Datum der Verfügung" column is dated 24.03.2022. The "Publikation Swissmedic" column includes links to the Swissmedic journal. The "Besondere Angaben" column contains detailed information about the reclassification, including Co-Marketing and Basispräparat information. The "Entscheid rechtskräftig" column specifies a 30-day period after the decision, plus any pending legal challenges.

Zulassung	Bezeichnung des Arzneimittels	Abgabekategorie	Datum der Verfügung	Publikation Swissmedic	Besondere Angaben	Entscheid rechtskräftig
60064	Amavita Dextromethorphan Retard, Kapseln	B	24.03.2022	Journal (ca. 7 Wochen nach Verfügung)	Indications particulières	(30 Tage nach Verfügung + allfällige Gerichtsferien)
67013	Amavita Dextromethorphan, Hustentabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 49926 Pulmofo retard, capsules	Entrez en force de la décision
60063	Amavita Dextromethorphan, Sirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 48869 Bexin, Hustensirup	30 jours après la décision (+ éventuelles vacances)
67031	Amavita Dextromethorphan-N, Hustensirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 35379 Pulmofo, sirup	Zulassung abgelaufen
67006	Amavita Domperidon, Schmelztabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 66089 Domperidon lingual Sprig HC, Schmelztabletten	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 52035 Bonox, Tabletten
67061	Amavita Dormyl-N, Tabletten	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 52035 Bonox, Tabletten	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 52035 Bonox, Tabletten
63101	Apotheke zur Eiche Antitussivum, Sirup	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 15988 GEM Antitussivum, Sirup	Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 15988 GEM Antitussivum, Sirup
36736	Benocet, Tabletten	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui
41925	Benocet, Tropfen	B	23.01.2020	12/2021		Ja/Oui
55818	Benylin mit Codein N, Hustensirup	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Outils à disposition des pharmacies

Association des pharmaciens cantonaux (2019): **en allemand uniquement!**

Aide à la mise en œuvre pour la remise et la documentation des médicaments soumis à prescription médicale dans les pharmacies publiques

→ Recommandations et exemples concrets pour les conditions générales de remise, les exceptions et la documentation

KAV / APC	_____	Nummer _____
		DIA _____ Datum _____ Rechte Version _____
Umsetzungshilfe Persönliche Abgabe und Dokumentationspflicht rezeptpflichtiger Arzneimittel in öffentlichen Apotheken (VMA Art. 47, Art. 46)		
1 Einführung und Geltungsbereich		
<p>Maß der Revision der Heimattagesgesetz (HAG) werden seit dem 1. Januar 2019 laufende die Arzneimittel die bisherige Abgabekategorie C enthalten in die Abgabekategorie D oder in die Abgabekategorie E eingestuft (VMA Art. 47, Art. 46).</p> <p>Neu kommt an Apotheken unter gewissen Bedingungen verschreibungspflichtige Abgabe von Arzneimitteln in öffentlichen Apotheken. Die Abgabe ist in der Regel verschreibungspflichtig, ausgenommen ist die Abgabe von verschreibungsfähigen Arzneimitteln ohne Anwendung einer verschreibungspflichtigen Abgabekategorie (VMA Art. 46, Absatz 1).</p> <p>a. Ausnahmen von der Pflicht zur Abgabe von häufig verschriebenen Arzneimitteln: solfern es sich um Arzneimittel mit bestimmten, seit mindestens 10 Jahren zugelassenen Wirkstoffen handelt, die in der Abgabekategorie C oder E eingestuft sind (VMA Art. 46, Absatz 2).</p> <p>b. Ausnahmen von der Pflicht zur Abgabe einer Dosisrechnung während eines Jahres nach der Entwicklung durch eine Arzt oder einen Apotheker.</p> <p>c. Ausnahmen von der Pflicht zur Abgabe einer Dosisrechnung während eines Jahres nach der Entwicklung durch einen Arzneimittelhersteller oder eine Apothekerin, die ab dem 1. Januar 2019 die Abgabekategorie C eingestuft haben (VMA Art. 46, Absatz 3).</p> <p>d. Beim Anwenden der Ausnahmen nach a. bis c. ist die Abgabe nach VMA Art. 46, Absatz 4 zu dokumentieren.</p> <p>e. Werden die Ausnahmen nach a. bis d. angewendet, so muss die Abgabe nach VMA Art. 46, Absatz 5, Absatz 1, Absatz 2 und Absatz 3 mit einer Dokumentationshilfe, die auf</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Dosisnung oder Abhängigkeit hinweisen; ii. die Abgabe mit der Abgabekategorie C in Verbindung mit einer Interaktion mit verschreibungspflichtigen Arzneimitteln kennzeichnen; iii. die Abgabe mit der Abgabekategorie C kennzeichnen; <p>f. Besteht bei der Abgabe die Möglichkeit, dass Arzneimittel in begrenzten Ausnahmen abgegeben werden, so ist die Abgabe nach VMA Art. 46, Absatz 4 zu dokumentieren.</p>		
In der Gestaltung wird explizit verlangt, dass die Abgabe rezeptpflichtiger Arzneimittel in öffentlichen Apotheken nach VMA Art. 46, Absatz 4 zu dokumentieren ist. Diese ist:		
1. Persönliche Abgabe (VMA Art. 47)		
<ul style="list-style-type: none"> • Die Abgabe der Arzneimittel persönlich durch die Apothekerin oder Apotheker erfolgen; • Die Abgabe ist in der Regel verschreibungspflichtig, ausgenommen ist die Abgabe ohne Anwendung einer verschreibungspflichtigen Abgabekategorie; • Die Abgabe ist in der Regel verschreibungspflichtig, ausgenommen ist die Abgabe ohne Anwendung einer verschreibungspflichtigen Abgabekategorie; 		
2. Dokumentationshilfe (VMA Art. 49)		
<ul style="list-style-type: none"> • Jede Abgabe muss in elektronischer oder schriftlicher Form dokumentiert sein; • Die Dokumentation muss mindestens folgende Informationen enthalten: <ul style="list-style-type: none"> – Identifikation der Apothekerin oder Apotheker; – Bezeichnung des abgegebenen Arzneimittels, Dosierung und Packungsgewicht; – Bezeichnung des Namensbezeichnens des Empfängers (nach VMA Art. 46, Absatz 5, Absatz 1, Absatz 2 und Absatz 3). 		
Erstellt _____ Datum _____ 05.04.2019		
Gebr. _____	Sehr geehrte/r _____	Datum _____ 25.04.2019
Siegendeck _____ Datum _____ 06.05.2019		

KAV / APC		Umsetzungsteil Umsetzungsteil und Gesamtkontrollauftrag/Reparatur Kontrollauftrag/Reparatur	Nummer 014 Doktyp: 07/2019 Seite 1 von 1
4.1.2 Dokumentationspflicht (vgl. 1.2)			
<p>Die Dokumentation kann in schriftlicher oder elektronischer Form geführt werden. Die Dokumentation muss vollständig, verständlich, verlässlich, sicher und jederzeit einsehbar sein. Anmerkungen und Änderungen müssen ebenfalls dokumentiert werden.</p> <p>■ In einem Fall, in dem die herangezogene QIS-System erlaubt, Vorschriften zum Abgaseinsatz und die Dokumentation detailliert festgelegt werden, dann die Vorschriften des QIS-Systems eingehalten werden, wenn die Vorschriften des QIS-Systems die Dokumentation erfordern.</p> <p>■ Dokumentation muss eine ausreichende Dokumentation aufweisen, mit dem Ziel der Rückverfolgbarkeit, so dass die Erreichbarkeit durch Dritte nachvollziehbar ist.</p> <p>Jede Dokumentation der Abgabe ohne rechtliche Verbindlichkeit muss mindestens folgende Informationen enthalten:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Name, Vorname, Geburtsdatum, Geschlecht Patienten - Name, Vorname, Geburtsdatum, Geschlecht der abgebenden Person (Arzt/Ärztin) - Name, Vorname, Geburtsdatum und die entsprechende Auskunftsbehörde des patienten - Das Volumen der Abgabe muss dokumentiert werden, wenn im QIS System risikobewertungswert entsprechende Praktische- und/oder praxispezifische Vorgaben festgelegt sind. - Anmerkungen, Dossiers und Packungsdaten - Anmerkungen, die die Dokumentation nachvollziehbar machen <p>Es muss für Dritte nachvollziehbar sein, wie es zur Abgabestelle gekommen ist (vgl. Beispiele im Anhang).</p>			
<p>Dieses Positionspapier hat gesamtwirtschaftliche Gültigkeit, solange auf Kantonaler Ebene keine anderen spezifischen Vorgaben bestehen.</p>			
Erstellt:		Samuel Steiner	
Geprüft:		Stephan Lüscher	
Genehmigt:		KAV	
Datum:		25.04.2019	
Datum:		26.04.2019	
Datum:		06.05.2019	

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/biomed/heilmittel/kav_vollzugshilfe_erleichterteabgabe.pdf.download.pdf/KAV_Positionspapier_Abgabe_Liste_B_defV_190506.pdf

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance: Outils à disposition des pharmacies: i.mail-Offizin

A screenshot of the i.mail-Offizin website homepage. The header features the "i.mail Offizin" logo, a search bar with placeholder text "Recherche d'articles: Saisissez un mot-clé...", and language links for "Deutsch" and "Français". The main navigation menu includes "Home", "Abonnements", "FPH", "Archives", "Actualités", "Libre accès", "Liste B+", and "Contraception d'urgence". A photograph of a library or bookstore filled with books serves as the background for the main content area, which contains the text "i.mail-Offizin - infos médicaments pour la pratique".

Par des pharmacien-nes pour des pharmacien-nes depuis l'an 2000:

Articles courts pour la pratique officinale et la pharmacie clinique

- Actuels
- Brefs et concis
- Axés sur la pratique
- Basés sur les preuves
- Révisés par des spécialistes
- Indépendants et sans publicité

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

Outils à disposition des pharmacies: i.mail-Offizin



Série spéciale depuis 2019: «i.mail-Offizin – Liste B+»:

- Conditions générales de remise
- Liste de l'OFSP complétée des noms commerciaux
- Articles sur les indications avec conclusion axée sur la pratique officinale
- Fiches clients

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Conditions générales de remise:



n°9 / 15.05.2020 (vers. 2021)

i.mail@il
Offizin

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance: conditions générales

Suite aux révisions en janvier 2019 de la loi sur les produits thérapeutiques d'une part et de l'ordonnance sur les médicaments d'autre part, il est désormais possible aux pharmaciennes et pharmaciens, dans certaines conditions, de remettre des médicaments soumis à ordonnance sans ordonnance médicale (cf. i.mail-Offizin n° 22/2019). Cette nouvelle prestation est possible pour les médicaments suivants^{1,2}:

- medicaments de la **catégorie de remise B** pour le traitement de maladies fréquentes (liste B+)
- medicaments de la **catégorie de remise B** utilisés pour poursuivre un traitement de longue durée (pendant un après prescription)
- medicaments de l'ancienne **catégorie de remise C** (liste B+)
- medicaments des **catégories de remise A et B** dans des cas exceptionnels justifiés, comme auparavant

Les indications et médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciennes et pharmaciens ont depuis été publiés par étapes par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): la première publication date du 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de principes actifs approuvés depuis de nombreuses années et utilisés pour traiter des maladies courantes. La liste a été complétée par les médicaments (y compris leurs indications) qui ont été reclassifiés de la catégorie de remise C à la catégorie de remise B. Mais la reclassification n'est à ce jour pas encore entrée en force pour toutes les spécialités de l'ancienne liste C, car diverses reclasifications font l'objet d'un recours. Swissmedic publie une liste récapitulative des reclasifications contenant des informations sur les recours et les renoncements à l'autorisation³. En été 2021, la liste a été élargie à d'autres indications. Un groupe d'experts, dénommé « liste d'indications », est chargé de conseiller l'OFSP pour sélectionner les principes actifs et les indications concernées.

Les conditions générales de remise figurent dans l'**encadré 1**. Les restrictions supplémentaires spécifiques à l'indication ou au principe actif, notamment en ce qui concerne la durée du traitement et la limite d'âge, sont également applicables. Dans des cas justifiés, des exceptions aux exigences susmentionnées sont possibles; elles doivent obligatoirement être consignées et expliquées. Les personnes dans l'impossibilité de quitter leur domicile peuvent p. ex. être conseillées par téléphone et le médicament peut ensuite être remis à un tiers en possession d'une procuration.

Une prise de position de l'Association des pharmaciens cantonaux fournit une aide à la mise en œuvre pratique dans les pharmacies (en allemand). Le webinar du 28 avril 2020 répond également à certaines questions pratiques.

Encadré 1: conditions générales pour la remise sans ordonnance¹

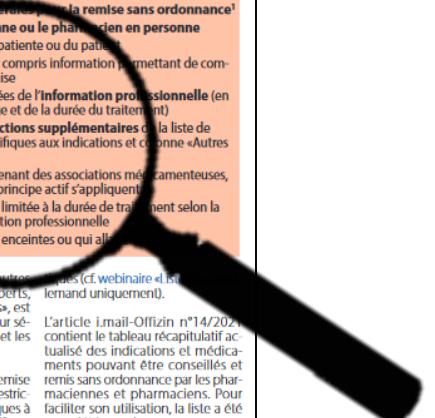
- Remise par la **pharmacienne ou le pharmacien en personne**
- Présence physique** de la patiente ou du patient
- Devoir de **consignation**, y compris information permettant de comprendre la décision de remise
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires** de la liste de l'OFSP (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Pour les préparations contenant des associations médicamenteuses, les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- La taille de l'emballage est limitée à la durée de traitement selon la liste de l'OFSP ou l'information professionnelle
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Références:

- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heimatmedizin/abgabe-von-armmitteln.htm>
- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heimatmedizin/abgabe-von-armmitteln/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf/abgabezeitraum.html>
- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heimatmedizin/abgabe-von-armmitteln/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf/abgabe-zeitraum/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf-abgabe-zeitraum.html>
- <https://www.swissmedic.ch/medicamenten/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/reclassification/reclassification.html>
- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heimatmedizin/abgabe-von-armmitteln/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf/abgabe-zeitraum/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf-abgabe-zeitraum/abgabe-zeitraum-und-verfahrensablauf-abgabe-zeitraum.html>
- <https://www.swissmedic.ch/medicamenten/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/medicamenten-und-therapien/reclassification/reclassification.html>

Éditeur: Pharmaceutical Care Research Group, Université de Bâle
Auteur: Fine Ditsch, pharmacienne dipl. int.
Réviseur: Prof. Dr. Rolf A. Homburg, Head of Pharmaceutical Care Research Group, Université de Bâle
Données soumis/contrôlées, toutes les garanties. © Pharmaceutical Care Research Group

www.i-mail-offizin.ch



Encadré 1: conditions générales pour la remise sans ordonnance¹

- Remise par la **pharmacienne ou le pharmacien en personne**
- Présence physique** de la patiente ou du patient
- Devoir de **consignation**, y compris information permettant de comprendre la décision de remise
- Prise en compte des **restrictions supplémentaires** de la liste de l'OFSP (cf. restrictions spécifiques aux indications et colonne «Autres remarques»)
- Pour les préparations contenant des associations médicamenteuses, les restrictions de chaque principe actif s'appliquent
- La taille de l'emballage est limitée à la durée de traitement selon la liste de l'OFSP ou l'information professionnelle
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Liste de l'OFSP avec noms commerciaux:



n° 14 / 31.07.2021 Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments																																																																																																																																							
Page 1/8																																																																																																																																							
<p>Le présent tableau réunit la liste des indications et des médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance par les pharmaciens. La liste d'indications a été mise à jour pour faciliter la mise en œuvre pratique en pharmacie. i.mail-Offizin a complété la liste avec les noms commerciaux des médicaments. Pour les conditions générales de remise simplifiée sans ordonnance, consulter l'article i.mail-Offizin n° 09/2020 (vers. 2021).</p> <p>Indications (par ordre alphabétique)</p> <ul style="list-style-type: none">Dermatoses (pages 1-2): infections cutanées bactériennes, infections cutanées virales (herpès, verrues), parasitoses, acné, acné rosacée, mycoses cutanées, mycoses et infections cutanées bactériennes et mycoses cutanées inflammatoires, mycoses unguéales, dermatites et eczémas non infectés, urticaire, alopecie androgénique, anesthésie localeDouleurs aiguës (page 3)Maladies de l'appareil digestif (page 4): nausées et vomissements, reflux gastro-oesophagien, troubles fonctionnels du tractus gastro-intestinal, diarrhées, constipation, crise hémorroïdaire aiguë, obésitéMalades aiguës du système respiratoire (page 5): rhinite, bronchospasmes, toux, autresMalades des yeux (page 5): conjonctivite allergique saisonnière, conjonctivite bactérienne, sécheresse oculaireMalades urogénitales (page 6): mycoses vaginales, restauration de la flore vaginale physiologique, traitement et prophylaxie des infections par sonde urinaire, dysfonction érectileMigraines (page 6)Rhinite allergique saisonnière (page 7)Vitamines et sels minéraux - carences (page 7): carence en potassium, carence en magnésiumAutres indications (page 8): prophylaxie de la carie, difficultés d'endormissement, hypotension artérielle, mal des voyages et vertiges, contraception d'urgence, traitement d'une overdose d'opioïdes, sevrage tabagique <p>Dermatoses (page 1-2)</p> <table border="1"><thead><tr><th>Principe actif</th><th>Substances actives</th><th>Forme</th><th>Précautions d'emploi</th><th>Autres remarques</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="5">Infections cutanées bactériennes</td></tr><tr><td>sulfadiazine arabinique, hydroalcoolique de sodium</td><td>ALUGEN PLUS</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Herpès</td></tr><tr><td>aciclovir</td><td>ZOMIRAX</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>aciclovir 50 mg/g gél.</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Verrues</td></tr><tr><td>acide monohloracétique</td><td>ACICLOVIR 10 mg</td><td>sol</td><td></td><td></td></tr><tr><td>trinitro, uré, dispnitro</td><td>CARBAMID VAS 0,03% W/w</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2020 vers. Liste B+)</td></tr><tr><td>perméthrine</td><td>SCAB MLD 5%</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Acné</td></tr><tr><td>adapalène</td><td>DIFFERIN</td><td>crème / gel</td><td>selon avis du pharmacien / de la pharmacienne</td><td>documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse</td></tr><tr><td>isotétritoline</td><td>CICLOCUTAN</td><td>gel</td><td></td><td></td></tr><tr><td>trifluridine</td><td>ABCO 0,05%</td><td>crème / lotion</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Acné rosacée (cf. article i.mail n° 11/2020 vers. Liste B+)</td></tr><tr><td>benzémidine</td><td>SOOLANTRA 10 mg/g</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Mycoses cutanées</td></tr><tr><td>ciclopiroxolamine</td><td>SEBROX</td><td>shampooing</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>CICLOCUTAN</td><td>sol</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>MYCOSTER 10 mg/g</td><td>crème</td><td></td><td></td></tr><tr><td>nitrate de miconazole</td><td>SEBOLOK</td><td>shampooing</td><td>selon avis du pharmacien / de la pharmacienne</td><td>adolescents dès 12 ans</td></tr><tr><td>l'étoconazole</td><td>NIZORAL 2% NIZORAL 20 mg/g</td><td>crème / shampooing</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>l'étoconazole 20 mg/g gél.</td><td>shampooing</td><td></td><td></td></tr><tr><td>zincsulfate, oxyde de zinc</td><td>MULTIIND pâte cutanée</td><td>pâte</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="5">Abbreviations: gél. = gélules, sol. = solution</td></tr><tr><td colspan="5"><small>Editor: Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Author: Dr. Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int. Review: Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int., Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Droguerie: Schneider Apotheke, Bâle, Suisse www.i-mail-offizin.ch QR-Code: </small></td></tr></tbody></table>	Principe actif	Substances actives	Forme	Précautions d'emploi	Autres remarques	Infections cutanées bactériennes					sulfadiazine arabinique, hydroalcoolique de sodium	ALUGEN PLUS	crème			Herpès					aciclovir	ZOMIRAX	crème				aciclovir 50 mg/g gél.	crème			Verrues					acide monohloracétique	ACICLOVIR 10 mg	sol			trinitro, uré, dispnitro	CARBAMID VAS 0,03% W/w	crème			Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2020 vers. Liste B+)					perméthrine	SCAB MLD 5%	crème			Acné					adapalène	DIFFERIN	crème / gel	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse	isotétritoline	CICLOCUTAN	gel			trifluridine	ABCO 0,05%	crème / lotion			Acné rosacée (cf. article i.mail n° 11/2020 vers. Liste B+)					benzémidine	SOOLANTRA 10 mg/g	crème			Mycoses cutanées					ciclopiroxolamine	SEBROX	shampooing				CICLOCUTAN	sol				MYCOSTER 10 mg/g	crème			nitrate de miconazole	SEBOLOK	shampooing	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adolescents dès 12 ans	l'étoconazole	NIZORAL 2% NIZORAL 20 mg/g	crème / shampooing				l'étoconazole 20 mg/g gél.	shampooing			zincsulfate, oxyde de zinc	MULTIIND pâte cutanée	pâte			Abbreviations: gél. = gélules, sol. = solution					<small>Editor: Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Author: Dr. Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int. Review: Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int., Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Droguerie: Schneider Apotheke, Bâle, Suisse www.i-mail-offizin.ch QR-Code: </small>				
Principe actif	Substances actives	Forme	Précautions d'emploi	Autres remarques																																																																																																																																			
Infections cutanées bactériennes																																																																																																																																							
sulfadiazine arabinique, hydroalcoolique de sodium	ALUGEN PLUS	crème																																																																																																																																					
Herpès																																																																																																																																							
aciclovir	ZOMIRAX	crème																																																																																																																																					
	aciclovir 50 mg/g gél.	crème																																																																																																																																					
Verrues																																																																																																																																							
acide monohloracétique	ACICLOVIR 10 mg	sol																																																																																																																																					
trinitro, uré, dispnitro	CARBAMID VAS 0,03% W/w	crème																																																																																																																																					
Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2020 vers. Liste B+)																																																																																																																																							
perméthrine	SCAB MLD 5%	crème																																																																																																																																					
Acné																																																																																																																																							
adapalène	DIFFERIN	crème / gel	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse																																																																																																																																			
isotétritoline	CICLOCUTAN	gel																																																																																																																																					
trifluridine	ABCO 0,05%	crème / lotion																																																																																																																																					
Acné rosacée (cf. article i.mail n° 11/2020 vers. Liste B+)																																																																																																																																							
benzémidine	SOOLANTRA 10 mg/g	crème																																																																																																																																					
Mycoses cutanées																																																																																																																																							
ciclopiroxolamine	SEBROX	shampooing																																																																																																																																					
	CICLOCUTAN	sol																																																																																																																																					
	MYCOSTER 10 mg/g	crème																																																																																																																																					
nitrate de miconazole	SEBOLOK	shampooing	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adolescents dès 12 ans																																																																																																																																			
l'étoconazole	NIZORAL 2% NIZORAL 20 mg/g	crème / shampooing																																																																																																																																					
	l'étoconazole 20 mg/g gél.	shampooing																																																																																																																																					
zincsulfate, oxyde de zinc	MULTIIND pâte cutanée	pâte																																																																																																																																					
Abbreviations: gél. = gélules, sol. = solution																																																																																																																																							
<small>Editor: Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Author: Dr. Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int. Review: Esther Spinatsch, pharmacienne dipl. Int., Pharmaceutical Can Research Group, Université de Bâle Droguerie: Schneider Apotheke, Bâle, Suisse www.i-mail-offizin.ch QR-Code: </small>																																																																																																																																							

Indications (par ordre alphabétique)

- Dermatoses (pages 1-2):** infections cutanées bactériennes, infections cutanées virales (herpès, verrues), parasitoses, acné, acné rosacée, mycoses cutanées, mycoses et infections cutanées bactériennes et mycoses cutanées inflammatoires, mycoses unguéales, dermatites et eczémas non infectés, urticaire, alopecie androgénique, anesthésie locale
- Douleurs aiguës (page 3)**
- Maladies de l'appareil digestif (page 4):** nausées et vomissements, reflux gastro-oesophagien, troubles fonctionnels du tractus gastro-intestinal, diarrhées, constipation, crise hémorroïdaire aiguë, obésité
- Maladies aiguës du système respiratoire (page 5):** rhinite, bronchospasmes, toux, autres
- Maladies des yeux (page 5):** conjonctivite allergique saisonnière, conjonctivite bactérienne, sécheresse oculaire
- Maladies urogénitales (page 6):** mycoses vaginales, restauration de la flore vaginale physiologique, traitement et prophylaxie des infections par sonde urinaire, dysfonction érectile
- Migraines (page 6)**
- Rhinite allergique saisonnière (page 7)**
- Vitamines et sels minéraux - carences (page 7):** carence en potassium, carence en magnésium
- Autres indications (page 8):** prophylaxie de la carie, difficultés d'endormissement, hypotension artérielle, mal des voyages et vertiges, contraception d'urgence, traitement d'urgence d'une overdose d'opioïdes, sevrage tabagique

A connaître par toute l'équipe!

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: Liste de l'OFSP avec noms commerciaux:



MALADIES UROGÉNITALES				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Mycoses vaginales (cf. article i.mail n° 21/2021)				
ciclopiroxolamine	DAFNEGIL 100 mg	ovules vag	pas de remises répétées dans un trimestre	remise uniquement aux patientes connaissant les symptômes
	DAFNEGIL 10 mg/g	crème vag		
	DAFNEGIL Duopack	ovules + crème		
nitrate d'éconazole	GYNO-PEVARYL 50 mg / 150 mg	ovules vag	pas de remise aux enfants avant la ménarche	
	GYNO-PEVARYL 1%	crème vag		
	GYNO-PEVARYL 150 Kombipack	ovules + crème		
povidone iodée	BETADINE	ovules vag		
Restauration de la flore vaginale physiologique (cf. article i.mail n° 21/2021)				
œstriol, lactobacillus acidophilus	GYNOFLOR	cpr vag	remise de max. 6 cpr	indiquer les effets secondaires à chaque remise
Traitements et prophylaxie des infections par sonde urinaire				
acétate de chlorhexidine	URO-TAINER Chlorhex 1:5000 *	sol de rinçage		
Dysfonction érectile (cf. article i.mail n° 5/2022)				
sildénafil	VIAGRA 25 mg	cpr	remise de max. 4 cpr	indiquer les effets secondaires à chaque remise
	sildénafil 25 mg gén.	cpr		
	SILVIR 25 mg	film orodisp		

Pour chaque indication:

- **Principe actif**
- **Spécialités** (noms commerciaux)
- **Forme galénique**
- **Durée du traitement** si divergence avec information professionnelle
- **Autres remarques** par ex. **limitations si divergence avec information professionnelle** (par ex. âge)
- **Lien direct** vers article de la série «i.mail-Offizin – Liste B+» correspondant

Remise simplifiée de médicaments soumis à ordonnance:

i.mail-Offizin: articles sur les indications



n° 15 / 15.08.2021
Triptans: remise simplifiée sans ordonnance

i.mail@il
Offizin

Triptans: remise simplifiée sans ordonnance

Les triptans figurent depuis peu sur la liste des médicaments pouvant être conseillés et remis sans ordonnance médicale (liste B+). Sous certains critères (et **encadré 1**), et après accord entre patient et pharmacien, les médicaments et pharmaciens sont donc désormais autorisés à conseiller et remettre les triptans en cas de crise migraineuse aiguë sans ordonnance médicale. En Allemagne également, l'almotriptan, le naratriptan et le sumatriptan ne sont dans certains cas plus soumis à ordonnance¹. Le présent article donne un aperçu des articles i.mail@il qui traitent les sujets à prendre en compte lors de leur remise. Avant de traiter la migraine avec un triptan, il faut d'abord consulter les analgésiques (AINS, paracétamol et 2^{ème} choix) à toute tentative de traitement.

MÉCANISME D'ACTION
Les triptans sont des agonistes sélectifs des récepteurs sérotoninergiques 5-HT1B et 5-HT1D. La densité de ces récepteurs est particulièrement élevée dans les vaisseaux cérébraux mais aussi dans les vaisseaux périphériques et les vaisseaux coronaires. Se liant au récepteur, le triptan empêche une libération de néuropeptide, ce qui inhibe la transmission nociceptive au niveau trigéminien².

EFFICACITÉ
Après l'administration d'une dose standard de triptan, 42-76% des patients enregistrent après 2 heures une amélioration des symptômes par rapport à 27% sous placebo. L'amélioration est définie par une modification de l'intensité de la douleur qui passe de moyenne à severe à légère à inexistante. Le tableau 1 (page 2) donne un aperçu de l'efficacité des différents principes actifs selon la dose et la forme d'administration. La dose standard de triptan (100 mg) après deux heures est atteinte après l'application d'une dose standard de triptan par 18,5% des patients (11% sous placebo). Le naratriptan en comprimés orodispersibles à 10 mg (50%) et le rizatriptan en comprimés à 10 mg (49%) sont les plus efficaces³. Le triptan et le naratriptan semblent légèrement moins efficaces, mais, comme l'almotriptan, ils se caractérisent par une faible légèreté.

EFFETS INDÉSIRABLES
Les effets indésirables (EI) sont en général de nature légère et passagère. Les EI les plus souvent rapportés sont: nausées, douleurs abdominales, asthénie (faiblesse), troubles sensoriels, obnubilation, fatigue, sécheresse bucale, sensation de chaleur, rougeur, transpiration, fièvre et douleurs dans les muscles et les articulations thoraciques. L'ongle des doigts, l'ongle et les ongles, qui apparaissent chez env. 3,5% des utilisateurs de triptans mais ne provoquent pas de modifications à l'ECG, n'est pas complètement élucidée. On envisage qu'elles sont dues à des spasmes esophagiens, à des spasmes de la musculature thoracique ou à une viscosité au niveau pulmonaire ou encore à de l'oxalate/ l'acétate⁴.

MOMENT DE LA PRISE
Le triptan ne doit être administré qu'après la disparition de la douleur et au moment où les céphalées apparaissent. Il agit le plus rapidement si l'on prend rapidement au début de la crise. Il est recommandé de prendre le triptan dès l'apparition de la crise et non pas trop rapidement (c. 10 jours de céphalées par mois). Si après une amélioration initiale, la céphalée réapparaît (excruciant) si l'effet est insuffisant, il est possible de prendre un deuxième comprimé au plus tôt après deux heures. Si par contre la première prise est sans aucun effet, il ne faut pas prendre de deuxième comprimé.

1. Editor: Pharmaceutical Care Research Group, Universitätsklinik Basel. Autor: Weiss Remy, pharmazeutische R.R. Reviewer: Rötsch und Andreas Gudermann, Facharzt für Neurologie, Reha-Ber. Zürich. Dieses e-aufgabenamtlich kontrollierte, inhaltlich von der gesetzlichen Pharmazeutischen R. kontrollierte und genehmigte e-Pharmazeutische Beratung ist legal.

2. www.i-mail-offizin.ch

3. Legende: cpr: comprimé; DMU: dose unitaire; gen: génériques; orodisp: ondispersible; s.c.: sous-cutané; SN: spray nasal; sol: soluté; solut: solution injectable. * Indique le remise sans ordonnance (liste B+). ** Indique la remise des céphalées 2 fois par application par rapport au placebo.

n° 15 / 15.08.2021: Triptans: remise simplifiée sans ordonnance
Page 2/2

i.mail@il

Encadré 2: Conditions à retenir pour le conseil en officine

• Tous les que le traitement par naratriptan et almotriptan nécessitent pratiquement pas plus d'1h qu'un placebo, le sumatriptan appliquée par voie s.c. est le traitement indiqué le plus tôt (25%), notamment des réactions locales et des rougeurs faciales. Les EI sont en général de nature légère et passagère, appliquée par voie intranasale peuvent causer des troubles du goût (désordre olfactif) et des nausées nasales. Les triptans ne présentent pas d'effet d'acquiescence, mais il existe un risque de développement d'une dépendance en cas d'association de triptans et de benzodiazépines (CPA1A, CPA2A).

• Rendre les clients attentifs aux effets indésirables: nausées, douleurs abdominales, asthénie (faiblesse), troubles sensoriels, obnubilation, fatigue, sécheresse bucale, sensation de chaleur, rougeur, transpiration, fièvre et douleurs dans les muscles et les articulations.

• Contrôler les éventuelles interactions avec p. ex. SSRIS/SSRN, inhibiteurs de la MAO, L-tryptophane, lithium et antidiépresseurs tricycliques, risque d'un syndrome sérotoninergique; augmentation du taux plasmatique en cas d'association de triptans et le paracétamol ou l'aspirine; interactions avec l'OTC et les médicaments de vente libre.

• Almotriptan et sumatriptan: attention à l'allergie croisée avec les sulfonamides.

• Possibilité d'administrer simultanément un AINS (ou du paracétamol) pour obtenir un effet un peu plus puissant.

• Moment de prise optimale: dès les premiers signes de la céphalée migraineuse.

• Si l'effet est insuffisant, il est possible de prendre une deuxième dose au plus tôt après 2h.

• Les triptans sont également disponibles en spray nasal, le seul point d'appui de la céphalée indolore par l'absence de médicaments et en fait à 10 jours de placebo.

• Possibilité d'ajouter un analgésique. Cet ajout peut entraîner une augmentation de la douleur, mais, dans certains cas, une telle combinaison requiert une surveillance médicale étroite, surtout en cas de traitement et en cas d'augmentation postopératoire.

• GROSSESSE / ALLAITEMENT (EXCLUSIF DE LA LISTE B+)

Selon les données actuellement disponibles, l'administration des triptans pendant la grossesse n'est liée à une augmentation du risque de malformations n° 1 ou une augmentation du taux de fausse couche. Si un traitement par triptan est envisagé chez une femme enceinte, il est recommandé de faire une évaluation de l'efficacité thérapeutique et de l'absurdité de la douleur, céphalées dans le cadre de la remise simplifiée.

• DRAPEAU ROUGES

En présence de certains des signes clame suivants, il n'est pas nécessaire de triptan et référer le ou la patient à un spécialiste à une augmentation du taux de fausse couche. Si un traitement par triptan est envisagé chez une femme enceinte, il est recommandé de faire une évaluation de l'efficacité thérapeutique et de l'absurdité de la douleur, céphalées dans le cadre de la remise simplifiée.

• Tableau 1: aperçu des triptans autorisés en Suisse^{2,4,5} (le tableau ne prend pas en compte les effets indésirables)

principe actif	forme	DU	DMU	$t_{1/2}$	efficacité	autres informations	
Almotriptan	cpr	12,5mg	25mg	1,5-3h	48,3%	si combinaison avec les sulfonamides substitut du CPA1A	
Emtriptan	cpr	40mg	160mg	1,4-1,8h	40%	substitut du CPA2A	
Reboxetine	cpr	80mg*			66,7%	agt rapidement	
Fremantriptan	cpr	2,5mg	5mg	3,0h	42,4%	longue durée d'action	
Metaraminol	cpr						
Naratriptan	cpr	2,5mg	5mg	2,0h	53%	44,5%	longue durée d'action
Naratriptan	cpr	5mg	5mg				
Rizatriptan	cpr orodisp*	5mg	30mg	1,0h	2-3h	51,2%	si combinaison avec le préparat max.
Maxalt	cpr orodisp*	10mg*				57,4%	5 mg de rizatriptan en DU, max 15 mg par jour
Zolmitriptan	cpr orodisp*	10mg*				57,1%	agt rapidement
Zolmitriptan	cpr	25mg-50mg	200mg			69,0%	69,0%
Zolmitriptan	cpr	50mg					
Sumatriptan	cpr	10mg	40mg	1,5h	44,2%-49,7%	attention: allergie croisée avec les sulfonamides	
Imigran	cpr	20mg				41,8%	tous les cpr à 50 mg sont sécables à part
Sumatriptan	cpr s.c.	6mg/0,5ml*	12mg			75,7%	Imigran 1* qui sont eux solubles dans l'eau
Zolmitriptan	cpr orodisp*	2,5mg				50,0%	s.c. agt rapidement
Zolmitriptan	cpr	2,5mg				65,8%	substitut du CPA1A
Zolmitriptan	cpr	5mg				51,3%	
Zolmitriptan	cpr	5mg*				62,3%	SN: agt rapidement

2. Legende: cpr: comprimé; DMU: dose unitaire; gen: génériques; orodisp: ondispersible; s.c.: sous-cutané; SN: spray nasal; sol: soluté; solut: solution injectable. * Indique le remise sans ordonnance (liste B+). ** Indique la remise des céphalées 2 fois par application par rapport au placebo.

Structure des articles:

- Mécanisme d'action, efficacité, interactions, effets indésirables, contre-indications, drapeaux rouges
- Encadré «conditions particulières à la remise selon la liste B+»**
- Encadré «à retenir pour le conseil en officine»**
- Tableau comparatif des produits disponibles en Suisse**
- Références

Liste B+, Esther Spinatsch, 31.03.2022

University of Basel

12

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



Lundi, 8h00, se présente dans votre pharmacie:

- Souffre d'hémorroïdes avec important prurit anal et légers saignements rouge clair lors de la défécation
- A déjà eu les mêmes symptômes il y a env. 6 mois, mais cette fois, le prurit est plus important

Souhaite quelque chose de particulièrement efficace contre le prurit

Historique médicamenteux:

- aucun

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



Encadré 3: Conclusion - à retenir pour le conseil en officine

- Les symptômes occasionnés par les hémorroïdes sont peu spécifiques et comprennent des saignements péri-anaux, un gonflement péri-anal ou un prolapsus, un prurit, des suintements et des sensations de brûlure.
- Les pommades rectales et les suppositoires constituent uniquement un **traitement symptomatique** et permettent de soulager les troubles aigus. Appliquer les produits **après la défécation**. Utiliser une canule pour appliquer la pommade profondément.
- **Liste B+:** dans le cadre de la remise simplifiée sans ordonnance, on peut prescrire l'acétate de dexaméthasone (Doxiproct® Plus) ou le policrésulène (un mélange d'anesthésiques locaux pour soulager la douleur et le prurit aigu).
- **El:** de très rares **réactions d'hypersensibilité** sont possibles. À l'apophte allergique de contact, le traitement doit être interrompu (Faktphobies cutanées ne peut être exclue après un traitement prolongé).
- **Mode de vie:** veiller à une **activité physique** quotidienne, à l'**hygiène** (bonnes habitudes de défécation, à une prise suffisante de **liquide** et à une alimentation riche en fibres).
- Les **drapeaux rouges** comme p. ex. la **douleur** ne font pas partie des symptômes typique des hémorroïdes et doivent par conséquent être **examiné** pour exclure d'autres affections anales (cf. Encadré 2, p. 1).

Encadré 1: Conditions à la remise simplifiée sans ordonnance^{2,4}

- Uniquement chez les **adultes**
- **Durée d'utilisation limitée** (cf. Tabl. 1, p. 2)
- Remise par un·e pharmacien·ne en personne
- Présence physique du ou de la patient·e
- Devoir de consignation, y c. information permettant de comprendre la décision de remise
- Pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent

Encadré 2: Drapeaux rouges

- Âge <18 ans
- Douleur anale intense avec difficultés d'exonération
- Troubles associés à une constipation chronique (>3 mois)
- Fièvre
- Saignements péri-anaux
- Symptômes présents depuis >7 jours et pas d'amélioration malgré le traitement
- Déficit immunitaire
- Épisodes fréquemment récidivants de saignements hémorroïdaires
- Facteurs de risque de cancer du côlon (>50 ans, maladie inflammatoire (chronique) de l'intestin, polypes ou cancer du côlon dans l'anamnèse familiale)
- Selles noirâtres (sans prise de fer)

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



Options thérapeutiques:

Tableau 1: Spécialités autorisées en Suisse pour le traitement des hémorroïdes^{2,4}

Principes actifs	Spécialité	Liste	Posologie et durée du traitement
Fluocinolone, lidocaïne	Procto-Synalar® N pommade, supp., emballage combiné	B	Pommade: 2–3 applications par jour Supp.: 2 applications par jour max. 2–3 semaines
Prednisolone, cinchocainaïne	Scheriproct® pommade, supp.	B	Pommade: 2–4 applications par jour Supp.: 2–3 applications par jour max. 4 semaines
Dobésilate de calcium, acétate de dexaméthasone, lidocaïne	Doxiproct® Plus pommade	B+	2–3 applications par jour max. 3 jours*
Policrésulène, cinchocainaïne	Faktu® pommade, supp.	B+	2–3 applications par jour max. 1 semaine*
Dobésilate de calcium, lidocaïne	Doxiproct® pommade	D	2–3 applications par jour max. 2 semaines
Hamamelis virginiana	Hametum®-Haemo supp., Hametum® pommade	D	Pommade: 2 applications par jour Supp.: 2–3 applications par jour max. 2 semaines
Tribénoside, lidocaïne	Procto-Glyvenol® crème, supp.	D	2 applications par jour max. 2 semaines
Lidocaïne, camphre racémique, levomenthol	Sulgan-N® ong., supp., lingettes médicinales	D	Ong./supp.: 2–3 applications par jour max. 2 semaines Lingettes médicinales: si besoin
Écorce de marronnier, feuilles d'hamamélis, antimoine	Supp. contre les hémorroïdes Weleda	D	2 applications par jour max. 2 semaines

Proposition:
Doxiproct® Plus

Antihémorroïdaires (cf. tableau 1)

Les antihémorroïdaires sont utilisés pour soulager les symptômes aigus. On disposait jusqu'ici de préparations combinées vendues sans ordonnance contenant un anesthésique local (lidocaïne, cinchocainaïne) et un phlébotonique (dobésilate de calcium, tribénoside, flavonoïdes). La liste B+ donne désormais accès à des produits contenant des **corticoïdes de la classe 2 (Doxiproct® Plus)** et du policrésulène (Faktu®). La remise de corticoïdes est **particulièrement utile en cas de prurit sévère**. Le policrésulène exerce un effet spécifique contre les saignements.⁴

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



Fibres alimentaires

Selon les lignes directrices,^{5,7} le traitement des hémorroïdes repose sur des modifications du mode de vie et de l'alimentation. Une méta-analyse⁸ et une revue Cochrane⁹ sont arrivées à la conclusion qu'un apport accru en fibres alimentaires améliore les symptômes des saignements hémorroïdaires et un prolapsus de bas grade (niveau de preuve A). De mauvaises habitudes de défécation et un transit intestinal perturbé sont associés à la progression des hémorroïdes.¹ **La régularisation du transit intestinal est recommandée à n'importe quel stade des hémorroïdes.⁵**

n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments
Page 4/8

i.m@il
offizin

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Constipation				
macrogol 3350, bicarbonate de sodium, chlorure de sodium, chlorure de potassium	MOVICOL / sans arôme	pdr	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	adultes uniquement
	MOVICOL prête à l'emploi	sol buvable		
	macrogol gén.	pdr		
	MOVICOL Junior sans arôme	pdr		
	Macrogol Junior gén.	pdr	enfants dès 6 ans	
	picosulfate de sodium	LAXOBERON gouttes laxatives		
Crise hémorroïdaire aigue (cf. article i.mail n° 23/2021)				
dobésilate de calcium, lidocaïne HCl, acétate de dexaméthasone	DOXIPROCT Plus	pommade	max. 3 jours	adultes uniquement
policrésulène, cinchocaine HCl	FAKTU	supp / pommade	max. 1 semaine	
Obésité				
orlistat	XENICAL 120 mg	caps	12 semaines	adultes uniquement
	orlistat 120 mg gén.	caps		

* médicament de l'ancienne liste C (Liste B-)

Abréviations: **caps:** capsules, **cpr:** comprimés, **gén.:** génériques, **GR:** gastrorésistant, **gtt:** gouttes, **HCl:** chlorhydrate, **MUPS:** Multi-unit Pellet-system, **orodisp:** orodispersible, **pdr:** poudre, **ret:** retard, **sol:** solution, **susp:** suspension, **supp:** suppositoires

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



Plan thérapeutique :

Doxiproct® Plus

- 2-3 applications par jour
- Application externe ou interne (canule)
- Durée du traitement sans ordonnance: max. 3 jours
(El si traitement prolongé: atrophie cutanée)

Movicol

- Dissoudre 1 sachet dans 125ml d'eau et boire



Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** crise hémorroïdaire aigue depuis 1 jour
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucun (symptômes depuis 1 jour, pas de douleurs,...)
- **Co-médication:** aucune
- **Suivi:** → Suivi en officine si prurit persiste après 3 jours
→ Consultation médicale si symptômes persistent >7 jours ou si apparition de drapeaux rouges

Liste B+: Cas pratique

Crise hémorroïdaire aigue



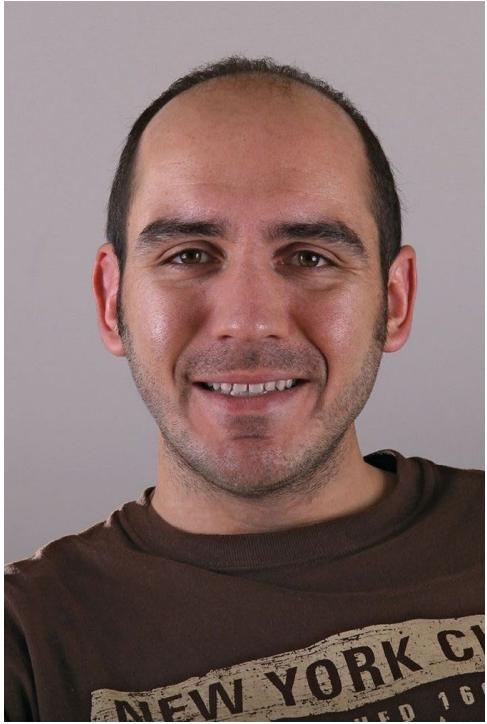
Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: crise hémorroïdaire aigue ✓
- Client adulte ✓
- Durée de traitement: max. 3 jours ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



Mardi, 14h, se présente dans votre pharmacie:

- Fortes douleurs dentaires depuis ce matin
- Rendez-vous chez le dentiste demain à 17h

Souhaite quelque chose en attendant son rendez-vous de demain

Historique médicamenteux:

- Cipralex 10mg 1-0-0 depuis 1 an
- Dafalgan 500mg 2 comprimé ce matin à 9h, n'a montré qu'un léger effet antalgique

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



Options thérapeutiques:

Liste D:

- Paracetamol 500mg; max. 4g / j
- Ibuprofen 400mg; max. 1200mg / j

} Effet antalgique insuffisant en cas de fortes douleurs!

Liste B+:

- Paracetamol 1g; max. 3g / j
- Métamizole 500mg; max. 3000mg / j
- Ibuprofène 600mg; max 1800mg / j
- Diclofenac 50mg; max. 150mg / j
- Acide méfénamique 500mg; max. 1500mg/j
- Naproxène 500mg; max. 1000mg/j
- Acide acétylsalicilique 1000mg; max. 3000mg / j

} Pas d'effet anti-inflammatoire.

} Evtl. en plus d'un AINS pour renforcer l'effet antalgique

} Bonnes options thérapeutiques!

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: Indications et médicaments
Page 3/8

i.m@il

DOULEURS AIGUES

• Sont exclues les douleurs chroniques, les douleurs neuropathiques et toutes les douleurs qui nécessitent un diagnostic médical préalablement à une médication.
• La remise sans ordonnance/sans consultation préalable d'un médecin peut être effectuée sous réserve des données de l'information sur le médicament, en particulier de la limite d'âge et d'autres restrictions.
• La dose journalière maximale indiquée s'applique aux adultes.

Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
acide acétylsalicylique	ASPIRINE Forte 1000 mg	pdr	max. 1 semaine	dose journalière max. 3000 mg
dolofénac	VOLTAREN 25 mg	cpr GR	max. 1 semaine	dose journalière max. 150 mg
	dolofénac 25 mg gén.	cpr GR / caps		
	VOLTAREN 50 mg/rapide	cpr GR / drag		
	dolofénac 50 mg gén. /rapide	cpr GR / caps / cpr		
	VOLTAST 50 mg	pdr		
	FLECTOR EP 50 mg	granulé		
	VOLTAREN 15 mg/ml	gél		
ibuprofène	VOLTAREN 12,5 mg / 25 mg / 50 mg	supp	max. 1 semaine	dose unique max. 600 mg dose journalière max. 1800 mg
	BRUFEN 200 mg	cpr		
	Ibuprofène 200 mg gén.	cpr		
	BRUFEN 400 mg	cpr		
	Ibuprofène 400 mg gén.	cpr / granulé		
	BRUFEN 600 mg	cpr / granulé		
	Ibuprofène 600 mg gén.	cpr / granulé		
kétoprofène	ALGIFOR 100 mg/5ml	susp	max. 1 semaine	dose journalière max. 1500 mg
	Ibuprofène 100 mg/5 ml gén.	susp		
	NUROFEN junior Forte 200mg/5ml	susp		
	FASTUM 25 mg/g	gel		
	PONSTAN 250 mg	caps		
	acide méfénamique 250 mg gén.	caps		
	PONSTAN 500 mg	cpr		
acide méfénamique	acide méfénamique 500 mg gén.	cpr	max. 1 semaine	dose journalière max. 1500 mg
	PONSTAN 125 mg	supp		
	acide méfénamique 125 mg gén.	supp		
	PONSTAN 500 mg	supp		
	acide méfénamique 500 mg gén.	supp		
	NOVALGIN 500 mg	cpr		
	métramtole 500 mg gén.	cpr		
métramtole	NOVALGIN 500 mg/ml	gél	max. 1 semaine	enfants exclus dose journalière max. 3000 mg
	métramtole 500 mg/ml gén.	gél		
	NOVALGIN 1000 mg	supp		
	PROXFN 250 mg	cpr		
	naproxène 250 mg gén.	cpr		
	PROXEN 500 mg	cpr		
	naproxène 500 mg gén.	cpr		
naproxène sodique	APRANAX 550 mg	cpr	max. 1 semaine	dose journalière max. 1100 mg
	DAFLACAN 1000 mg	cpr, cpr eff		
	paracétamol	cpr		
	paracétamol 1000 mg gén.	cpr		
	Ben-u-ron 1000 mg	supp		

Abréviations: caps: capsules, cpr: comprimés, drag: dragées, eff: effervescent, gén.: génériques, GR: gastrorésistant, gél: gouttes, pdr: poudre, supp: suppositoires, susp: suspension

Conditions de remise spécifiques à l'indication:

- Durée de traitement **max.: 1 semaine**
- Douleurs chroniques / neuropathiques **exclus!**

Proposition:

Acide méfénamique 500mg, 1 cpr. toutes les 8h

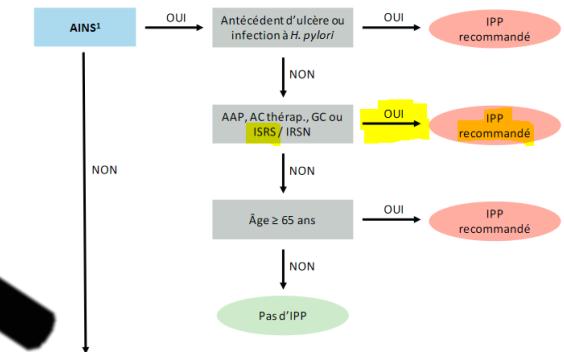
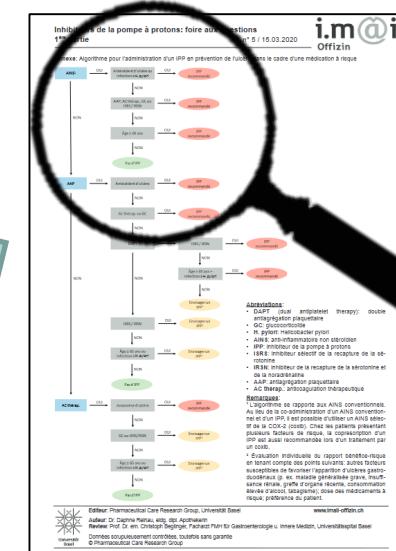
Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



Interaction: AINS + ISRS → risque d'hémorragies gastro-intestinales augmenté

MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Nausées, vomissements				
dompéridone	MOTILIUM 10 mg * / lingual * / Gastrosan *	cpr / cpr orodisp	max. 2 semaines	adultes uniquement
	dompéridone 10 mg gén. *	cpr orodisp		
	MOTILIUM 1 mg/ml	susp		
Reflux gastro-œsophagien (cf. article i.mail n° 5/2020 et article i.mail n° 7/2020)				
dexlansoprazole	DEXILANT 30 mg	caps ret	max. 2 semaines	adultes uniquement
ésomeprazole	NEXIUM 20 mg / 10 mg	MUPS / granulés		
	ésomeprazole 20 mg gén.	cpr GR / MUPS / caps		
lansoprazole	AGOPTON 15 mg	caps		
	lansoprazole 15 mg gén.	caps		
oméprazole	ANTRAMUPS 10 mg / 20 mg	MUPS		
	oméprazole 10 mg / 20 mg gén.	cpr GR / MUPS / caps		
pantoprazole	PANTOZOL 20 mg	cpr GR		
	pantoprazole 20 mg gén.	cpr GR		
rabéprazole sodique	PARIET 10 mg	cpr GR		
	rabéprazole 10 mg gén.	cpr GR		



Proposition:
Pantoprazole 20mg

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



Plan thérapeutique d'ici le rendez-vous chez le dentiste:

- Ponstan® 500mg, 10 cpr.:
Aujourd'hui: 1 cpr. de suite, 1 cpr. au coucher vers 22h
Demain: 1 cpr. au lever, 1 cpr. 8h plus tard
- Pantoprazole 20mg, 14 cpr.:
1 cpr. de suite, 1 cpr. au lever demain matin; prise 1h avant le petit-déjeuner
- Dafalgan 500mg, 16 cpr.:
en réserve 1-2 cpr. toutes les 6h, max. 8 cpr / jour

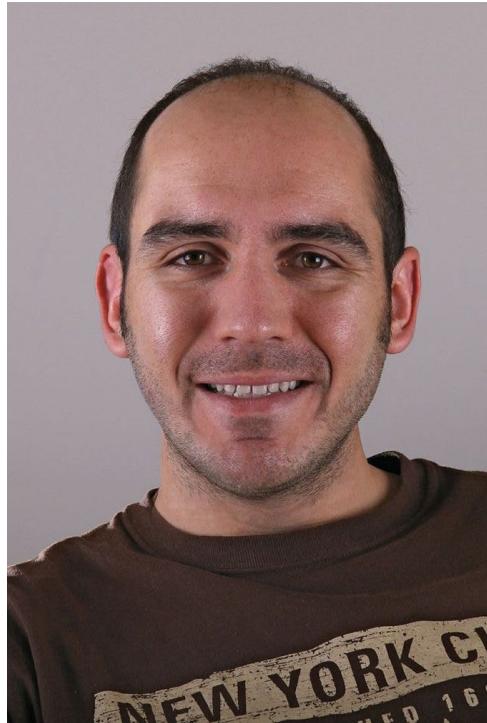


Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** fortes douleurs dentaires depuis ce matin
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucun (pas d'antécédents cardiaques, rénaux ou gastriques)
- **Co-médication:** Cipralex 10mg 1-0-0 → interaction avec l'AINS. Remise d'un IPP (Pantoprazole 20mg)
- **Suivi:** rendez-vous chez le dentiste demain à 17h

Liste B+: Cas pratique

Douleurs aigues



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: douleurs aigues ✓
- Durée de traitement max. 1 semaine ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B+: Cas pratique

Gale



Samedi, 16h, se présente dans votre pharmacie:

- Fortes démangeaisons depuis env. 5 semaines
- Au poignet et entre les doigts
- Surtout la nuit

Souhaite une crème contre les démangeaisons

Historique médicamenteux:

- aucun



Liste B+: Cas pratique

Gale



DERMATOSES (suite page 2)				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Infections cutanées bactériennes				
sulfadiazine argentique, hyaluronate de sodium	IALUGEN PLUS	crème		
Herpès				
aciclovir	ZOVIRAX	crème		
	aciclovir 50 mg/g gén.	crème		
Verrues				
acide monochloracétique	ACETOCAUSTIN liq	sol		
trétinoïne, urée, dexpanthérol	CARBAMID VAS 0.03 Widmer	crème		
Parasitoses / gale (cf. article i.mail n° 10/2019 vers. Liste B+)				
perméthrine	SCABI-MED 5 %	crème		
Acné				
adapalène	DIFFERIN	crème / gel	selon avis du pharmacien / de la pharmacienne	documenter la confirmation de l'absence de grossesse et l'information sur le risque en cas de grossesse
isotrétinoïne	ROACCUTAN	gel		
trétinoïne	AIROL 0.05 %	crème / lotion		

tierce. À l'officine, lors de la remise de Scabi-med®, on conseillera d'utiliser des **gants jetables** pour l'application, des **gants en coton** pour couvrir les mains après l'application et une **lotion corporelle** pour le suivi du traitement.

Liste B+: Cas pratique

Gale



Encadré 2 : Scabi-med® - l'essentiel pour le conseil en pharmacie

- Quantité nécessaire pour une application : adultes : 1 tube (30g), enfants de 6 à 12 ans : ½ tube, enfants de 1 à 5 ans : ¼ de tube
- Instructions d'application : appliquer sur l'ensemble du corps à partir de la mâchoire inférieure (enfants : appliquer en plus sur le cuir chevelu et le visage, en évitant le contour des yeux et de la bouche) ; laisser agir pendant au moins 8 heures.
- Répéter le traitement après 7-14 jours en cas de gale étendue, d'apparition de nouvelles efflorescences, d'immunosuppression, de gale hyperkératosique ou chez les résidents de foyers
- Traiter toutes les personnes en contact étroit le même jour
- Les démangeaisons et l'eczéma peuvent persister pendant quelques semaines, mais l'intensité devrait diminuer ; examiner le corps pour détecter de nouvelles efflorescences jusqu'à 6 semaines après le traitement.
- Recommander une lotion soignante pour le traitement de suivi
- Mesures complémentaires : remettre des infos écrites (par ex. [fiche clients imail n° 10/2019](#))

Traitement par Scabi-med®

i.m@il
Offizin

Pour un traitement efficace, veuillez tenir compte des informations suivantes:

Avant l'application

- Se couper les ongles courts.
- Se doucher ou prendre un bain, puis attendre environ 1 heure que la peau soit froide; ne pas appliquer la crème sur la peau chaude.

Application

- Appliquer la crème uniformément sur tout le corps à partir de la mâchoire inférieure. Ne traiter la tête et le visage que si ces parties présentent aussi une éruption cutanée. Ne pas appliquer à proximité des yeux.
- Vous avez besoin de l'aide d'une autre personne pour appliquer la crème sur le corps entier. Pour se protéger contre une contamination, cette personne doit porter des gants à usage unique pour appliquer la crème.
- Après avoir appliqué la crème sur les mains, mettre des gants en coton.
- Laisser la crème agir pendant 8 heures, puis prendre une douche ou un bain.
- Si une zone de peau doit être lavée pendant la période d'application (p. ex. mains, fesses, parties génitales), il faut ensuite remettre de la crème.
- Chez les enfants, appliquer la crème sur le corps entier, y compris la tête (mais sans les zones à proximité de la bouche et des yeux).
- Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, traiter également le visage, les oreilles et le cuir chevelu.

Après l'application

- L'éruption cutanée peut encore occasionner des démangeaisons pendant quelques jours à quelques semaines, mais l'intensité devrait diminuer.
- Il est recommandé d'appliquer une lotion corporelle soignante afin d'éviter le dessèchement de la peau.

Répétition de l'application

Une deuxième application n'est recommandée après 7-14 jours que dans les situations suivantes:

- éruptions cutanées sur de grandes surfaces,
- dans les institutions ou lorsque plusieurs personnes vivant en collectivité sont touchées,
- lorsque de nouvelles manifestations cutanées se déclarent (indiquant soit un traitement insuffisant, soit une réinfection),
- chez les personnes immunodéprimées ou en cas de gale hyperkératosique.

Autres mesures

- Pendant 4 jours, changer tous les jours de vêtements, de linge de lit et de toilette et les laver à 60°C au moins.
- Textiles et objets ne pouvant pas être lavés à 60°C: les stocker pendant 3 jours dans un sac en plastique étanche à température ambiante (21°C ou plus).
- Le stockage pendant au moins 2 heures à la température de -25°C est aussi possible (attention, la plupart des congélateurs ne refroidissent que jusqu'à -18°C).
- Nettoyage intensif à l'aspirateur des meubles rembourrés, des coussins de canapé et des tapis, puis éliminer le filtre de l'aspirateur, ne plus utiliser l'appareil pendant au moins 48 heures.

Coordonnées de contact (cachet de la pharmacie)

Liste B+: Cas pratique

Gale



Plan thérapeutique :

Scabi-med® crème

- Appliquer ce soir le contenu du selon les indications de la fiche remise

Optiderm® crème

- A partir de demain: appliquer matin et soir contre les démangeaisons et pour le soin de la peau irritée

Gants en latex pour l'application de la crème par une tierce personne (dos)

Gants en coton pour recouvrir les mains la nuit

Documentation de la remise dans le dossier patient:

Indication: suspicion de gale avec fortes démangeaisons entre les doigts et aux poignets depuis 5 semaines. Remise d'une fiche info clients.

Contre-indication : pas d'hypersensibilité aux astéracées

Co-médication: aucune

Suivi: réévaluation en officine dans 14 jours et dans 6 semaines



Liste B+: Cas pratique

Gale



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique du patient ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: gale ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Jeudi, 17h30, se présente dans votre pharmacie:

- Forte toux sèche depuis une semaine, dérange surtout la nuit pour dormir
- Infection Covid il y a 10 jours, plus de fièvre depuis 1 semaine
- N'est pas enceinte, n'allait pas, aucune comorbidité

Aimerait quelque chose de plus efficace que les médicaments conseillés il y a 3 jours

Historique médicamenteux

Médicaments achetés sur votre conseil il y a 3 jours:

- Nitux® 20ml au coucher, pas d'amélioration constatée
- Pulmex® le soir sur la poitrine
- Vitamine C 500mg 1 gélule par jour

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Options thérapeutiques: antitussifs

Liste D:

- Nitux® (Morclofone)
 - Demo Tussol®, NeoCitran Antitussif (Butamirate)
 - Prétuval Grippe (Dextromethorphan + Paracetamol + pseudoéphédrine)
 - Solmucalm® (Chlorphénamine + acétylcystéine)
- } Effet antitussif insuffisant en cas de forte toux!
- } Non adaptés à la toux sèche / sans fièvre

Liste B-:

- Codéine
 - Pholcodine
 - Dextrométhorphan
 - Ojomémazine
- } Bonnes options thérapeutiques!

Liste B:- Cas pratique

Toux sèche



n° 14 / 31.07.2021: Remise simplifiée sans ordonnance: indications et médicaments
 Page 5/8

i.m@il
 Offizin

MALADIES AIGUËS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE				
Principe actif	Spécialité	Forme galénique	Durée du traitement	Autres remarques
Rhinite				
pseudoéphedrine HCl	RINORAL 120 mg *	caps ret		
Bronchospasmes				
salbutamol	VENTOLIN 100 mcg	AD	max. 2 semaines	enfants dès 6 ans la remise doit se faire conformément aux directives relatives au traitement de l'asthme et de la BPCO en vigueur
	salbutamol 100 mcg gén.	AD		
sulfate de terbutaline	BRICANYL Turbuhaler 0.5 mg	pdr inh		
Toux # (cf. article i.mail n° 22/2021)				
phosphate de codéine hémihydraté, diphenhydramine HCl	BENYLIN à la codéine N *	sirop		
phosphate de codéine hémihydraté, guaifénésine	RESYL plus 30 ml *	gtt		
phosphate de codéine, méthyléphadrine HCl, noscapine (jour) phosphate de codéine, diphenhydramine HCl, noscapine (nuit)	TOSSAMINE plus * 12 Jour + 6 nuit	caps		
dextrométhorphane	CALMERPHAN-L *	sirop		
	EMEDRIN N *	sirop		
thiocyante de dihydrocodéine	PARACODIN 1 % *	gtt		
thiocyante de dihydrocodéine, teinture de belladone, extrait de drosera, guaifénésine	ESCOTUSSIN *	gtt		
oxémézamine	TOPLEXIL N *	sirop		
pholcodine, baume de tolu	PHOL-TUSSIL *	sirop		

n° 22 / 30.11.2021 – série liste B+
Antitussifs – quel produit conseiller?

Page 1/3

Antitussifs – quel produit conseiller?

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'application de la loi sur les substances psychotropes, plusieurs antitussifs sont passés de la catégorie de remise C à la catégorie de remise B (cf. article 1ma n° 14/2021¹). La remise simple de médicaments psychotropes n'autorise pas les pharmacies de continuer à dispenser ces médicaments sous certaines conditions. L'article 1ma n° 9/2020, loi 2021 n° 1 en cours d'application, a été modifiée pour tenir compte de ce changement. Le présent article se base sur l'article 1ma n° 7/2010 et a pour but de clarifier l'application de l'antitussif dans les remises simples.

Le présent article traite spécifiquement des antitussifs mais il peut également servir de référence pour d'autres substances psychotropes. Les informations et explications à Tableau 1 p. 3. Toutefois, il est peu logique de combiner un antitussif avec un expectorant puisqu'une suspicion d'aspirine-éosinophilie ou d'antitussif-éosinophilie n'est pas indiquée en cas de toux/rhume/réthorax qui perturbe le sommeil. Ils agissent sur le réflexe d'éjection et inhibent la fonction de toux/rhume/réthorax. Les symptômes de toux/rhume/réthorax sont le résultat d'un dysfonctionnement bronchique (toux/expectorant) ou d'un mal de gorge (réthorax).

D'autre manière générale, le niveau de preuve pour l'indication toute seule est le tableau 1.

Encadré 1: Drapheux roses²

- Hémoptoïe
- Hiver
- Perte de poids
- Vomissements
- Maux/douleurs dans le thorax et le mal de tête
- Troubles de la digestion et manganter
- Pneumonies et rétention
- Fumeurs âgés de 35 à 65 ans avec maux de tête, toux, fièvre, toux modérante de la toux ou trouble concentrant des crises vocales
- Toux et toux nocturne de longue date dont l'age se situe entre 55 et 80 ans et toux chez les anciens fumeurs ayant une asthme aigu ou chronique

manque d'effets butans, l'efficacité des antitussifs, c'est-à-dire leur capacité à empêcher la toux, est parfois démontrée par certaines personnes, ce qui justifie leur emploi à court terme. Par contre, leur influence sur la durée de la bronchite n'est pas démontrée. Le bénéfice est possible si l'antitussif est associé à un soulagement subjectif du réflexe toussigne.

ALCALOÏDES OPIOÏDES ET DÉRIVÉS Codein et dihydrocodeine

Les deux principes actifs sont métabolisés en morphine. Ils inhibent l'excitabilité réflexe de la toux dans le bulbe et la moelle épinière et sont donc des antitussifs. Ils peuvent également évoquer un effet analgésique.³

ATTENTION: la capacité de réaction et l'aptitude à la conduite peuvent être perturbées.

Le codein est une forme de l'antitussif et de l'analgésique. Il est recommandé de ne pas combiner avec d'autres inhibiteurs de la COX.⁴

• **Encadré 2: Encadré 2: Non pas avec**
• **Encadré 3: Non pas avec**

• **Encadré 4: Non pas avec**
• **Encadré 5: Non pas avec**

• **Encadré 6: Non pas avec**
• **Encadré 7: Non pas avec**

La transformation de la codeine en morphine par le CYP2D6 est parfois à l'origine de réactions indésirables. Cela peut entraîner un état de somnolence et d'apnée chez les patients atteints de maladies cardiovasculaires. Comme le CYP2D6 est aussi pratiquement une induction par des médicaments, des interactions avec d'autres médicaments peuvent également se produire. Ces interactions ne sont pas à clairement démontrées.

Contrairement à l'effet analgésique, cette interaction n'est pas démontrée.

Le codein est détruit par le CYP2D6, qui implique que dans le cas de co-médication avec des inhibiteurs du CYP2D6,

Encadré 2: Substances exerçant un effet dépresseur sur le système nerveux central

- Alcool
- Barbituriques
- Narcotiques
- Benzodiazépines
- Neuroleptiques
- Inhibiteurs de la MAO
- Antihistaminiques
- Antidiabétiques
- Antidépresseurs (tricycliques, p. ex.)

La dihydrocodeine est un antitussif de courte durée, c'est-à-dire à court délai d'action. De ce fait, le phénacetin C19206 et la combinaison de ces substances avec d'autres médicaments peuvent également évoquer un effet analgésique.⁵

ATTENTION: la capacité de réaction et l'aptitude à la conduite peuvent être perturbées.

• **Encadré 8: Non pas avec**

• **Encadré 9: Non pas avec**
• **Encadré 10: Non pas avec**

• **Encadré 11: Non pas avec**
• **Encadré 12: Non pas avec**

• **Encadré 13: Non pas avec**
• **Encadré 14: Non pas avec**

• **Encadré 15: Non pas avec**
• **Encadré 16: Non pas avec**

• **Encadré 17: Non pas avec**
• **Encadré 18: Non pas avec**

• **Encadré 19: Non pas avec**
• **Encadré 20: Non pas avec**

• **Encadré 21: Non pas avec**
• **Encadré 22: Non pas avec**

• **Encadré 23: Non pas avec**
• **Encadré 24: Non pas avec**

• **Encadré 25: Non pas avec**
• **Encadré 26: Non pas avec**

• **Encadré 27: Non pas avec**
• **Encadré 28: Non pas avec**

• **Encadré 29: Non pas avec**
• **Encadré 30: Non pas avec**

• **Encadré 31: Non pas avec**
• **Encadré 32: Non pas avec**

www.i-m-Offizin.ch

Editor: Pharmacia et Sanofi Research Group, Universität Basel

Autoren: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Basis: Eine Tabelle: 1987 Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Rezension: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Übersetzung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Herstellung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Druck: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Vertrieb: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

Abbildung: Dr. med. Barbara H. Hünig, Pharmazeutische Wissenschaften, Universität Basel

<div data-bbox="93 2599 533 2611" data-label

* médicament de l'ancienne liste C (Liste B-)

Cette indication conteint des spécialités dont la décision de reclassification de la liste C à la liste B n'est pas encore entrée en force

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Umteilungen in die Abgabekategorie B gemäss Art. 45, Abs. 3 der Arzneimittelverordnung (VAM, SR 812.212.21) Reclassifications dans la catégorie de remise B selon l'art. 45, al. 3 de l'ordonnance sur les médicaments (OMéd, RS 812.212.21)						
		Stand/Etat au	24.03.2022			
Zulassungsnummer N° d'autorisation	Bezeichnung des Arzneimittels Dénomination du médicament	Abgabekategorie Arzneimittel Cat. de remise du médicament	Datum der Verfüigung Date de la décision	Publikation Swissmedic Journal (ca. 7 Wochen nach Verfüigung) Publication dans le Journal Swissmedic (environ 7 semaines après)	Besondere Angaben Indications particulières	Entscheid rechtskräftig (30 Tage nach Verfüigung + allfällige Gerichtsferien) Entrée en force de la décision 30 jours après la décision (+ éventuelles vacances)
36736	Benocten, Tabletten	B	23.01.2020	12/2021	Beschwerdeverfahren häufig	Ja/Oui
41925	Benocten, Tropfen	B	23.01.2020	12/2021	Beschwerdeverfahren häufig	Ja/Oui
55818	Benylin mit Codein N, Hustensirup	B	08.04.2019	05/2019	Beschwerdeverfahren häufig	Ja/Oui
39639	Bexin, Hustensirup	B	28.08.2019		Beschwerdeverfahren häufig	Ja/Oui
40018	Calmerphan-L, Sirup	B	28.08.2019	06/2021	Beschwerdeverfahren häufig	
60540	Codicalm, Sirup	B	25.07.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
66331	Coditussin, Bronchialpastillen	B	25.07.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
39255	Makatussin Comp., Hustensirup	B	20.06.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
55274	Makatussin, Hustentropfen	B	20.06.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
23774	Paracodin, gocce	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui
52006	Pectocalmine junior N, sans sucre, sirop	B	02.07.2019	08/2020	Verzicht auf Zulassung per 13.08.2020	Verzicht auf Zulassung
52005	Pectocalmine N, sans sucre, sirop	B	02.07.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
12874	Pectocalmine N, sirop	B	02.07.2019		Beschwerdeverfahren häufig	
59383	Pharmacieplus Bronchialpastillen mit Codein, Lutschpastillen	B			Co-Marketing Arzneimittel; Umsetzung siehe Basispräparat Médicaments en co-marketing; Application cf. préparation de base: 43836 Iropect Bronchialpastillen, Lutschpastillen	Verzicht auf Zulassung
42636	Phol-Tussil, Sirup	B	08.04.2019	05/2019		Ja/Oui

NOMBREUSES SPÉCIALITÉS ENCORE EN LISTE C, RECLASSIFICATION PAS ENCORE ENTRÉE EN FORCE À CE JOUR
(EX: MAKATUSSIN®, BEXINE®, PECTOCALMINE®,...) → ZONE GRISE POUR LA REMISE SANS ORDONNANCE

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



n° 22 / 30.11.2021 – série liste B+
Antitussifs – quel produit conseiller?

Page 1/3

Antitussifs – quel produit conseiller?

INTRODUCTION
Dans le cadre de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, plusieurs antitussifs ont passé de la catégorie de remise C à la catégorie de remise B (cf. article i.mail n° 14/2021¹). La remise simplifie les médicaments soumis à ordonnance pour permettre aux pharmaciens de continuer à dispenser ces médicaments sous certaines conditions (cf. article i.mail n° 9/2020, maj 2021) en relevant 3 la prescription pharmaceutique. Le présent aperçu se base sur l'article i.mail n° 7/2019 et a pour but d'aider les pharmaciens à trouver l'antitussif le mieux adapté à chaque patient parmi le grand nombre de préparations et de formes galéniques disponibles et à exclure les drapeaux rouges (cf. Encadré 1). Il est à noter que la remise simplifie sans ordonnance n'est possible que dans les cas de toux aigüe, c'est-à-dire intolérable, pas trois semaines. Le présent article traite spécifiquement des antitussifs ainsi que des produits combinant principes actifs antitussifs et expectorants (cf. Tableau 1, p. 3). Toutefois, il est peu logique de combiner un antitussif avec un expectorant puisqu'une sécrétion muqueuse accueille nécessaire une expectoration.² Les antitussifs n'induisent pas de toux d'expectoration perturbant le sommeil. Ils agissent sur le réflexe tousser en inhibant le centre de la toux (action centrale) ou en inhibant les récepteurs du système bronchique (réflexe périphérique).³ D'une manière générale, le niveau de preuve pour l'indication toux sèche est faible et on

Encadré 1: Drapeaux rouges³

- Hémoptysie
- Fièvre
- Perte de poids
- Vomissements
- Maux/douleurs et/ou gêne
- Dyspnée au repos et/ou la nuit
- Troubles de la déglutition et/ou mangeant
- Pneumonies à répétition
- Troubles de la觉醒 et/ou sommeil
- Niveau de preuve < 45 ans avec nouvelle apparition de toux, modification de la toux ou trouble concomitant des cordes vocales
- Toux chez des fumeurs de longue date dont l'âge se situe entre 55 et 80 ans ou toux chez les anciens fumeurs (ayant arrêté depuis plus de 15 ans)

ALCALOÏDES OPIOÏDES ET DÉRIVÉS
Codéine et diltiazéodine
Les deux principes actifs sont métabolisés en morphine; ils inhibent l'excitabilité réflexe du centre de la toux dans le bulbe rachidien en se liant aux récepteurs opioïdes. Ils exercent également un effet analgésique.⁴ ATTENTION: la capacité de réaction et d'aptitude à la conduite peuvent être perturbées.
• QT: insuffisance respiratoire, dépression respiratoire et états dans lesquels une dépression du centre respiratoire doit être évitée (p. ex. crise d'asthme aigué ou asthme sévère), dépendance aux opioïdes, femmes en allaitement, métaboliseur lent du CYP2D6⁵

- IA: renforcement de l'effet (dépression respiratoire) avec d'autres dépressifs du SNC (cf. Encadré 2, p. 1) et/ou avec d'autres inhibiteurs de la MAO⁶
- EI: similaires à ceux observés sous opioïdes, p. ex. sédation, dépression respiratoire, constipation, dépendance (ATTENTION aux metabolisateurs rapides)
- Niveau de preuve: pas plus efficaces que le placebo en cas de toux aigüe, peuvent améliorer la repos nocturne⁷
- Transformation par le CYP2D6 de la codéine en morphine par le CYP2D6 est d'une part à l'origine de l'effet analgésique et représente d'autre part un risque de dépression respiratoire mortelle chez les métabolisateurs «ultrarapides». Comme le CYP2D6 ne subit pratiquement aucune induction par des médicaments, des interactions avec morphine en cas de comedication ne sont pas à craindre.⁸
- Contrirement à l'effet analgésique, l'effet antitussif de la codéine semble indépendant du CYP2D6, ce qui implique que, dans le cadre du traitement antitussif, aucune autre mesure n'est nécessaire en cas de comedication avec des inhibiteurs du CYP2D6.⁹

i.mail@offizin
www.i-mail-offizin.ch

Editor: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel
Autoren: Dr. Chantal Schäfers, pharmazeut. Dipl. Ing.
Review: Anne Huchler, i.mail Pharmaceutical Research, Pharmazeutische Nordwest
Daten sorgfältig kontrolliert, trotzdem keine Garantie für Pharmaceutical Care Research Group

Encadré 2: Substances exerçant un effet dépresseur sur le SNC^{6,16}

- Alcool
- Sédatifs
- Narcotiques
- Neuroleptiques
- Inhibiteurs de la MAO
- Analgésiques/antitussifs
- Antidépresseurs (tricycliques p. ex.)
- Barbituriques
- Myorelaxants
- Benzodiazépines
- Antihistaminiques

Encadré 3: Conclusion – à retenir pour le conseil en officine

- Pour éviter de susciter de fausses attentes, expliquer aux patients que la toux peut avoir une durée naturelle de deux à trois semaines, qu'elle a généralement un caractère autolimitant et que les antitussifs ont une efficacité limitée.
- Tenir compte des CI, surtout celles des antitussifs: importantes sécrétions muqueuses, insuffisance respiratoire, risque de dépression respiratoire, asthme aigu; selon le principe actif, états susceptibles de s'aggraver sous anticholinergiques (troubles mictionnels p. ex.).
- Vérifier les IA potentielles: autres médicaments et substances à effet dépresseur sur le SNC (cf. Encadré 2, p. 1), médicaments sérotoninergiques, antidépresseurs tricycliques et/ou autres principes actifs anticholinergiques.
- Expliquer les EI potentiels: constipation, nausées, sédation ou somnolence, dépression respiratoire et/ou EI anticholinergiques.
- Identifier les drapeaux rouges (cf. Encadré 1, p. 1) et tenir compte des diagnostics différentiels: pneumonie, covid-19, syndrome d'écoulement post-nasal (râcllements de gorge fréquents, rhinorrhée), reflux gastro-œsophagien, asthme, inhibiteurs de l'ECA (apparition d'une toux sèche au cours de la première semaine de traitement), insuffisance cardiaque (essoufflement surtout en position couchée, œdèmes périphériques), embolie pulmonaire (dyspnée, douleurs thoraciques, tachypnée, tachycardie), carcinome pulmonaire (ex-fumeurs, fumeurs, nouvelle apparition d'une «toux du fumeur» chronique).
- Une toux persistant trois semaines ou plus doit faire l'objet d'un contrôle médical.
- Tenir compte des conditions générales de remise pour les médicaments de la liste B+/B- cf. i.mail-Offizin n° 9/2020, maj 2021 (remise par le/la pharmacien-ne en personne; présence physique du/de la patient-e; consignation de la remise, y c. informations permettant de comprendre la décision de remise; pas de remise aux femmes enceintes ou qui allaitent).

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



n° 22 / 30.11.2021: **Antitussifs – quel produit conseiller?**
Page 3/3

i.m@il
Offizin

Tableau 1: Caractéristiques des antitussifs disponibles en Suisse (données au 9.9.2021)^{1,6}

Principe actif (préparation)	tox sèche	sécrétolytique	tox allergique	dilatation des bronches	utilisation diurne	utilisation nocturne (sédatif)	limitation d'âge	potentiel addictif	catégorie de remise
Dextrométhorphone (Bixin®, Calmerphan-L®, Calmesin-Mepha®, Emedrin N®, etc.)	x				x	x	dès 1 an ^o / dès 2 ans	+	B- [#]
Préparations combinées à base de dextrométhorphone									
+ paracétamol + pseudoéphédrine + vitamine C (Pretuval® grippe et refroidissement C, comprimé effervescent)	x			x	x		dès 12 ans		D
+ paracétamol + pseudoéphédrine	x			x	x		dès 12 ans		D

^o soumis à ordonnance, exclus de la remise simplifiée en pharmacie. Remise sans ordonnance uniquement dans des cas justifiés.

[#]Décision de reclassification de ce produit de la catégorie C -> B encore en suspens

* La codéine est CI chez les <12 ans et ne doit être utilisée qu'avec prudence chez les 12–18 ans. Codéine Knoll® est autorisée à partir de 18 ans.

Proposition:
Calmérphan L®
15ml au coucher

Liste B-: Cas pratique

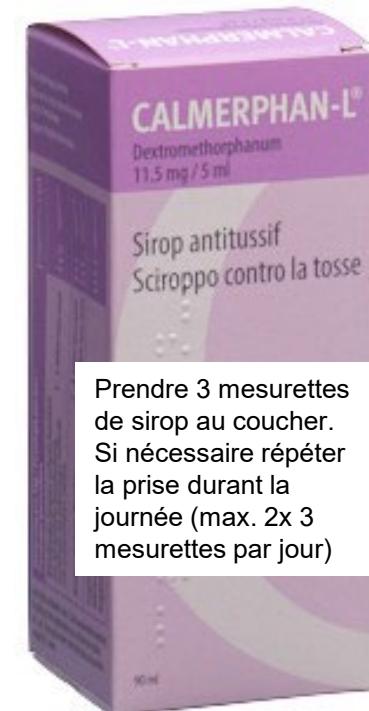
Toux sèche



Plan thérapeutique :

Calmerphan-L: sirop antitussif (15mg de dextrométhorphane / 5ml)

- 3 mesurettes le soir au coucher (=15ml, 45mg de dextrométhorphane)
- Si nécessaire: 2-3 mesurettes supplémentaires au cours de la journée
- Max. 2x 3 mesurettes par 24h



Documentation de la remise dans le dossier patient:

- **Indication:** forte toux sèche suite à infection Covid, ne répondant pas au Nitux®
- Pas de suspicion d'abus. Cliente informée du risque sédatif.
- **Contre-indication / drapeaux rouges:** aucun (pas de sécrétion muqueuse, asthme, insuffisance respiratoire,...)
- **Co-médication:** STOP Nitux®, poursuivre Pulmex® et Vitamine C
- **Suivi:** Flacon suffit pour max. 6 jours de traitement (90ml)
 - Suivi en officine si toux persiste après 6 jours
 - Consultation médicale si toux persiste >3 semaines ou si apparition de drapeaux rouges

Liste B-: Cas pratique

Toux sèche



Conditions de remise simplifiée sans ordonnance:

- Présence physique de la patiente ✓
- Remise par pharmacien-ne en personne ✓
- Documentation de la remise ✓
- Indication: toux sèche aigue ✓

- Interactions médicamenteuses ✓
- Contre-indications ✓
- Plan thérapeutique clair ✓
- Suivi ✓

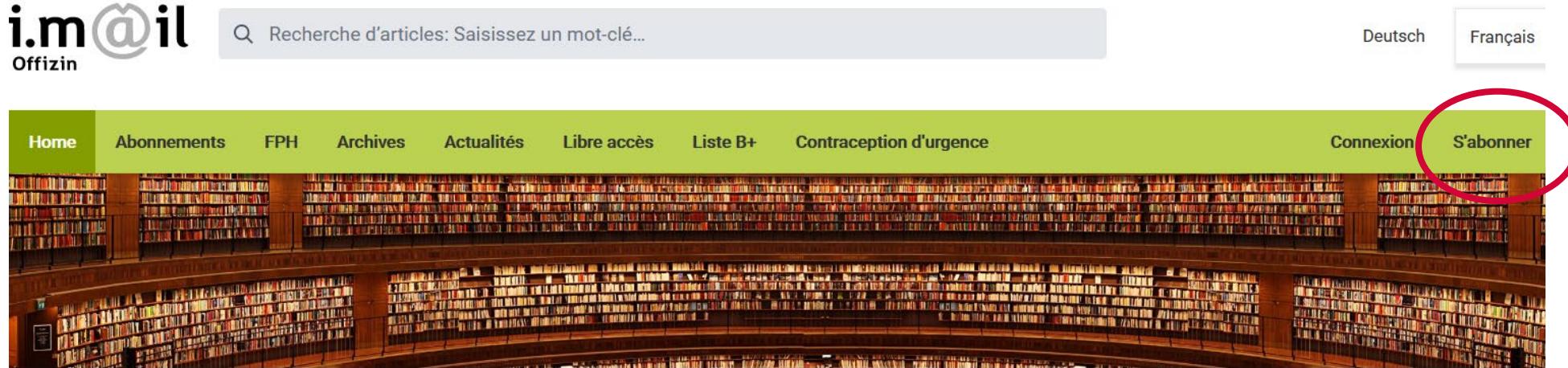
Liste B+: Cas pratiques

Autres exemples typiques

- Alopécie androgénique → Finastéride 1mg oral
- Nausées / vomissements d'origine gastro-intestinale → Dompéridone
- Migraines diagnostiquées médicalement → Triptans (+dompéridone)
- Dermatite séborrhéique → Shampoing au Ketoconazole
- Acné vulgaire → adapalen ou (iso-) trétinoïne topique
- Rosacée → ivermectine topique
- Mycose unguéale → amorolfine ou ciclopirox topique
- Urticaire, rhinite ou conjonctivite allergique → bilastine orale, kétotifène oral ou oculaire,...
- Restauration de la flore vaginale → Gynoflor®
- ...

Comment s'abonner?

www.imail-offizin.ch



The screenshot shows the homepage of the i.mail-Offizin website. At the top, there is a search bar with the placeholder text "Recherche d'articles: Saisissez un mot-clé...". Below the search bar are language links for "Deutsch" and "Français". The main navigation menu includes "Home", "Abonnements", "FPH", "Archives", "Actualités", "Libre accès", "Liste B+", and "Contraception d'urgence". On the right side of the menu, there are links for "Connexion" and "S'abonner". The "S'abonner" button is circled in red. Below the menu, there is a large image of a library with many bookshelves. In the center of the page, there is a white box containing two subscription offers in red text:

Abonnement annuel classique: CHF 80.- / pharmacie

Abonnement FPH (75 points / an): CHF 150.- / personne

Pris en charge par de nombreux groupes et groupements! Renseignez-vous!



The screenshot shows the i.mail-Offizin website interface. At the top, there is a logo 'i.m@il Offizin', a search bar with placeholder text 'Recherche d'articles: Saisissez un mot-clé...', and language links 'Deutsch' and 'Français'. Below the header is a navigation bar with links: 'Home', 'Abonnements', 'FPH', 'Archives', 'Actualités', 'Libre accès', 'Liste B+', 'Contraception d'urgence', 'Esther Spinatsch' (which is circled in red), and 'Déconnexion'. The main content area has a green header bar with the text 'Formation postgrade et continue FPH: contrôles de lecture'. Below this, there are four entries, each with a 'Article' button and a 'contrôles de lecture (0 / 2)' button. The entries are: 'Sildénafil: remise simplifiée sans ordonnance médicale (liste B+) n° 5 / 15.03.2022', 'Bêtabloquants en cas d'asthme ou de BPCO n° 4 / 28.02.2022', 'Myorelaxants à action centrale n° 3 / 15.02.2022', and 'L'insuffisance cardiaque, nouvelle indication des iSGLT2 n° 2 / 31.01.2022'. To the right, there is a box titled 'Abonnement annuel FPH' containing a list of benefits and a price of CHF 150.-.

contrôles de lecture

Sildénafil: remise simplifiée sans ordonnance médicale (liste B+) n° 5 / 15.03.2022

[Article](#) [contrôles de lecture \(0 / 2\)](#)

Bêtabloquants en cas d'asthme ou de BPCO n° 4 / 28.02.2022

[Article](#) [contrôles de lecture \(0 / 2\)](#)

Myorelaxants à action centrale n° 3 / 15.02.2022

[Article](#) [contrôles de lecture \(0 / 2\)](#)

L'insuffisance cardiaque, nouvelle indication des iSGLT2 n° 2 / 31.01.2022

[Article](#) [contrôles de lecture \(0 / 2\)](#)

Abonnement annuel FPH

- 23 articles par année, actuels, basés sur les preuves et indépendants (envoi par e-mail au milieu et à la fin de chaque mois)
- Articles disponibles en allemand et en français
- Fiches clients pour une sélection de thèmes
- Accès illimité aux archives en ligne
- 75 Points FPH** pour la formation postgrade et continue en pharmacie d'officine ou pour la formation continue en pharmacie clinique ou hospitalière (voir sous la [rubrique FPH](#))

Prix: CHF 150.- / année civile (TVA comprise) - abonnez-vous maintenant!

Merci
de votre attention.

esther.spinatsch@unibas.ch
imail-offizin@unibas.ch